Projet de loi n°

Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions

AMENDEMENT

ARTICLE 3

L'article 3 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le neuvième paragraphe, du suivant:

«10° s'assurer que les organismes publics incluent le Standard d'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0) dans les contrats adjugés par appel d'offres public et les contrats conclus de gré à gré, le cas échéant.»

Retile 802

Amb Act.1 (5)

Projet de loi n° 6

Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions

AMENDEMENT

ARTICLE 5

L'article 5 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le sixième paragraphe, du suivant:

«7° veiller au respect et au maintien des normes propres à assurer que les contenus et les services offerts sur le Web sont compréhensibles, perceptibles, navigables et utilisables par toute personne, peu importe ses incapacités.»

Rejeté spe.